

L'article de John GILLINGHAM Ph. D. sur :

**LA POLITIQUE DE PRODUCTION DE L'INDUSTRIE BELGE
DURANT L'OCCUPATION NAZIE (1)**

Une réplique du Professeur BAUDHUIN

M. John Gillingham prend comme point de départ de son analyse l'ouvrage que nous avons publié à la fin de 1944 sous le titre : "L'Economie belge sous l'occupation". Selon lui, nous pouvons difficilement être considéré comme un commentateur impartial de la politique industrielle de la Belgique sous l'occupation. Notre livre est, en réalité, "une défense légèrement voilée (thinly veiled) de la politique du Comité Galopin", qui "entre juin 1940 et septembre 1944", a formulé et fait exécuter la politique de production industrielle.

L'article de M. Gillingham constitue selon nous un procès d'intention. En effet, on a vu comment il qualifie notre livre, et il ajoute que nous étions présent à beaucoup de séances du Comité Galopin.

Dès le départ, nous devons l'arrêter. Tout d'abord, nous ignorions jusqu'à l'existence d'un Comité Galopin lorsque nous avons écrit ce volume, dont la préface porte la date du 11 novembre 1944. Il est donc tout à fait inexact que nous ayons pu suivre les séances du Comité Galopin, comme il l'affirme erronément. Nous ignorons même si de telles réunions ont eu lieu.

M. Gillingham a eu accès à diverses sources, dont la plupart étaient hors de notre portée, au moment où ce livre a été écrit. Il a pu disposer de documents provenant des archives allemandes. Ce qu'il en a extrait ne manque pas d'intérêt, mais à sa place, nous nous méfierions de rapports émanant d'agents qui avaient intérêt à se vanter de relations qu'ils entretenaient avec des personnalités belges.

Par ailleurs, chose curieuse, il a fait totalement abstraction de documents qui ont été publiés par la suite, et qui concordent largement avec ce que nous avons décrit dès le départ.

En particulier, nous ne trouvons pas de mention des "Documents de Lisbonne", publiés par *La libre Belgique* le 16 décembre 1946, où Camille Gutt, alors ministre des Finances, écrivant de Londres le 22 février 1947, admet entièrement la thèse

(1) *Revue belge d'Histoire contemporaine*, V, 1974, 1-2, pp. 1-59.

que nous avons défendue, sur la nécessité de fournir certaines contreparties aux importations que nous devons recevoir d'Allemagne ou de l'Europe dominée par l'Allemagne. De même, M. Gillingham ne fait pas allusion aux documents ramenés en Belgique après la défaite allemande, par le "Comité de liquidation des organismes et services créés sous l'occupation ennemie", dont le président était Jean Vauthier, ancien ministre des Finances. Paul Mathieu, professeur à l'Université de Louvain, fut adjoint, par un arrêté du Régent du 19 avril 1947, comme liquidateur de la Banque d'émission, à M. Jean Vauthier. Le dépouillement des documents commerciaux rapatriés d'Allemagne a également confirmé entièrement nos thèses.

Enfin, nous citerons l'ouvrage plus récent de MM. J. Gérard-Libois et José Gotovitch : "L'An 40, la Belgique occupée", publié en 1971 par le CRISP. Nous n'y avons rien trouvé qui fût opposé aux thèses que nous avons défendues. Cet ouvrage devait être connu par M. Gillingham, qui cite des sources de 1973.

Il est évident que la Belgique n'a pas reçu les contreprestations qui lui auraient permis d'équilibrer son clearing avec l'Allemagne. Elle en a néanmoins obtenu d'appréciables, par exemple le froment français dont nous avons vécu en partie, et les envois que nous a faits la Roumanie, après un accord négocié par A.E. Janssen. Nous devons également recevoir des céréales de l'U.R.S.S., mais le déclenchement de la campagne de l'Est; en juin 1941, a coupé court à ces espérances. Un premier envoi nous est néanmoins parvenu dans le cadre de cette opération.

Nous avons également reçu, dans les premiers temps, des oranges en provenance d'Espagne, celle-ci se libérant probablement ainsi de dettes qui dataient de la période de la guerre civile.

Si notre dette irrécouvrable en clearing s'est finalement élevée au chiffre impressionnant de 60 milliards de FB, il ne faut pas croire que celui-ci représente des prestations nettes de l'économie belge à l'Allemagne. On y a joint en effet un montant important de "services", qui consistait notamment en salaires payés par l'Allemagne aux ouvriers recrutés en Belgique pour le travail soit en Allemagne, soit en France. La balance des marchandises, que nous avons indiquée à la page 33 de "L'Economie Belge sous l'Occupation" comporte pour la période totale de guerre environ 27 milliards d'importations qui ont alimenté l'économie belge, pendant que le total des marchandises fournies par la Belgique, déduction faite des "fournitures - non marchandises", représentait quelque 60 milliards. Evidemment, l'équivalence était absente, mais il faut être bien naïf pour s'imaginer que les Allemands auraient

accepté de nous fournir les 27 milliards portés à notre débit, si l'économie belge n'avait pas fourni des prestations en marchandises suffisantes à leur gré.

On peut s'étonner par ailleurs que M. Gillingham n'ait pas cru bon de mentionner, du moins nous ne l'avons pas vu dans son texte, que Alexandre Galopin avait été assassiné par une bande à la solde des Allemands, le 28 février 1944.

Quant au reste, il fait grand état de la convention Ougrée-Marihaye-Otto Wolff, présentée comme un fait important au point de vue économique. Il mentionne toutefois qu'elle n'a jamais été appliquée, une clause prévoyant qu'elle ne le serait qu'après conclusion d'un traité de paix.

A ce sujet, un souvenir nous est revenu. Dans les premiers jours de l'occupation allemande, l'usine de Ougrée-Marihaye avait été confiée à Léon Brichant, Directeur commercial de l'entreprise, entré plus tard au Conseil d'administration. C'est lui qui renoua les négociations avec la firme Otto Wolff, à propos de la transformation d'une filiale allemande d'Ougrée-Marihaye, Ferrum. Nous sommes incapable de dire si l'initiative d'une reprise de contact venait de Léon Brichant, impressionné par une victoire allemande qui avait ébranlé le gouvernement belge lui-même, comme on peut le lire dans la lettre de Camille Gutt, figurant parmi les Documents de Lisbonne. Peut-être la reprise a-t-elle eu lieu à la demande de Otto Wolff. En tout cas, elle était acquise lorsqu'à la fin de juin 1940, le Baron de Launoit rentra de France. On ne conçoit pas qu'il ait pu reculer, mais son intervention fit admettre par Otto Wolff la clause selon laquelle la convention demeurerait lettre morte jusqu'à la conclusion d'un traité de paix. Léon Brichant mourut dans les premiers mois de 1941, miné, a-t-on dit, par les réactions politiques de l'affaire Otto Wolff. Le Baron de Launoit lui rendit visite sur son lit de mort, où Léon Brichant lui demanda "pardon pour l'affaire Otto Wolff".

Mais tout cela appartient à un passé tellement lointain, que les personnalités mentionnées, interrogées par nous, n'ont pas émis le souhait de procéder à la moindre mise au point. Elles considèrent que l'affaire est réglée par la "chose jugée", notamment par le non-lieu élogieux dont nous avons reproduit les termes (p. 75-76) dans le volume qui a fait suite à celui auquel se réfère M. Gillingham, et qu'il paraît avoir ignoré.

Quant au reste, nous ne croyons pas devoir prendre en considération l'opinion d'un historien qui, dans un confort ignorant toutes les contraintes de l'occupation allemande, exprime des vues que nous ne saurions partager.